

Quelques conseils avant de partir...

- ✓ PRUDENCE EN BORDURE DES RIVIERES EN AVAL D'UN OUVRAGE TYPE BARRAGE (sur le doron de Champagny au niveau de la Couaz à Champagny-le-Haut) : les lâchers d'eau, nécessaires au bon fonctionnement d'un barrage, entraînent une brusque montée des eaux quelque soit la météo.
RESTEZ PRUDENT ET RESPECTEZ LES PANNEAUX INDIQUANT UN RISQUE DE MONTEE DES EAUX.
- ✓ PRUDENCE SOUS LES LIGNES ELECTRIQUES ET PAR TEMPS ORAGEUX :
Par temps d'orage, une canne peut attirer la foudre. De même, une ligne électrique proche d'un cours d'eau représente un danger d'électrocution : la proximité de tout matériau conducteur (par exemple canne en fibre de carbone) peut provoquer un arc électrique.
- ✓ TOUT PECHEUR EN ACTION DOIT ETRE PORTEUR DE SA CARTE DE PECHE SIGNEE.
Pensez à vérifier que vous êtes bien en règle.
- ✓ TOUT POISSON DE TAILLE NON REGLEMENTAIRE DOIT ETRE REMIS A L'EAU AVEC LE MAXIMUM DE CHANCE DE SURVIE.
Il doit être décroché avec précaution en le maintenant de préférence dans l'eau ou après s'être mouillé les mains pour ne pas détruire le mucus qui le protège. Couper l'hameçon si on ne peut pas l'enlever (ne pas tirer).
Nombre de prises journalières autorisées : 6 prises.
- ✓ RESPECTEZ LA SIGNALISATION LE LONG DES COURS D'EAU :
Les réserves de pêche et les ruisseaux pépinières sont de lieux interdits à la pêche.
Un ruisseau pépinière permet aux poissons de se reproduire sans être dérangés.
Respectez cette tranquillité.
- ✓ RESPECTEZ LE SITE DE PECHE ET LA NATURE :
pensez à ramener vos déchets, faites attention aux espèces végétales et animales protégées, etc.

Le saviez-vous ?



Le Remous est labellisé **Site Rivières Sauvages**. Ce label d'excellence distingue les rares cours d'eau dont l'écosystème reste intact et sans aménagement humain.
Un véritable sanctuaire préservé pour une pêche 100 % authentique !

Renseignements et vente de cartes de pêche :

Office de Tourisme La Plagne - Champagny-en-Vanoise : 04 79 55 06 55
& carte de pêche en ligne : www.cartedepeche.fr

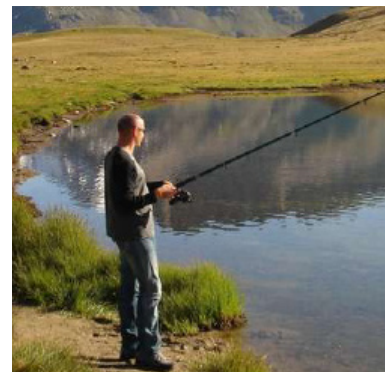
BONNE PÊCHE À TOUS !

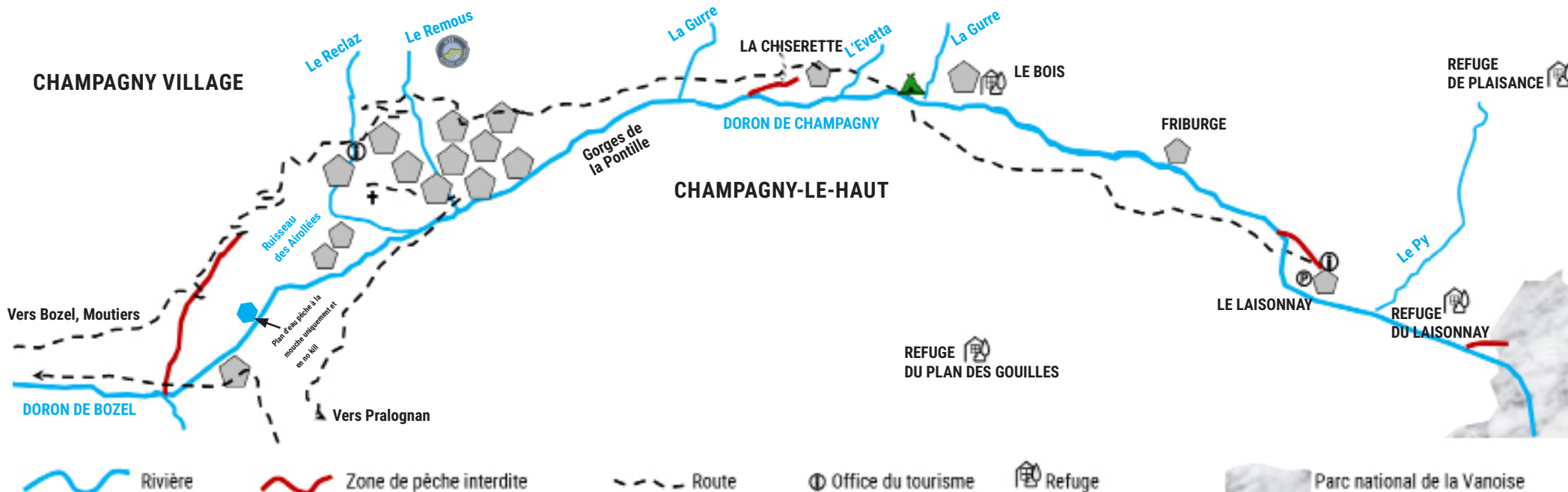


LA PLAGNE
CHAMPAGNY EN VANOISE

TOPO DE PÊCHE 2026

À CHAMPAGNY-EN-VANOISE





Où pêcher ?

Dans tous les cours d'eau et plans d'eau du domaine public, ainsi que dans les lots de l'association qui vous a délivré votre carte.

Certains ruisseaux/certaines rivières ou parties sont toutefois interdites à la pêche (réserves de pêche, ruisseaux pépinières) et sont signalé(e)s sur le terrain (voir également indications sur la carte ci-dessus pour Champagny)

La pêche est autorisée mais réglementée à l'intérieur du Parc national de la Vanoise (un document est à votre disposition à l'Office de Tourisme).

Le plan d'eau de Champagny autorise uniquement la pêche à la mouche en no-kill.

Carte en vente à l'Office du Tourisme

Carte départementale	durée	Conditions	Tarifs	Vous avez déjà une carte AAPPMA
Hebdomadaire	7 jours consécutifs	Pour tous	36.50€	22,10€
Journée	1 jour	Pour tous	17€	11,80€
Personne mineure	Saison	Jeunes de 12 à 18 ans	28€	21,60€
Découverte - 12 ans	Saison	moins de 12 ans au 1er janvier	8€	7€
Découverte femme	Saison	Destinée aux femmes	42€	Réciprocité offerte
Personne majeure	Saison	Pour tous	103€	61,20€

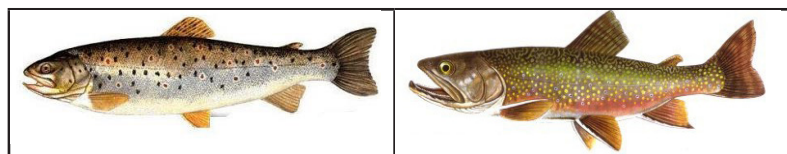
Quand pêcher ?

-> Ouverture générale des cours d'eau de 1^{ère} catégorie (salmonidés dominants) :
14 mars au 11 octobre 2026

-> Pour plans d'eau situés au-dessus de 1000m : 6 juin au 11 octobre 2026
De une demi-heure avant le lever du soleil à une demi-heure après le coucher du soleil (heures légales)

Quoi pêcher ?

On trouve principalement 2 espèces dans le secteur de Champagny :



Nom	Truite Fario (Salmo Trutta fario)	Saumon de Fontaine (Salvelinus fontinalis)
Famille	Salmonidés	Salmonidés
Autre nom	Truite commune	Omble de Fontaine
Réglementation de pêche	Taille : 23cm Nombre de captures : 6/jour	Taille : 23cm Nombre de captures : 6/jour